



Présentation des modalités d'organisation de l'épreuve orale du DNB session 2018 - Collège M. BERTHELOT

CA DU MARDI 03 OCTOBRE 2017

DNB session 2018 - modalités et organisation de l'épreuve orale du DNB

➤ **Cadre légal** : Décret n° 2016-063 du 6-4-2016 définissant les modalités d'attribution du brevet à compter de la session 2017

➤ **Date de l'épreuve** :

Mercredi 6 juin 2018 matin

Un rattrapage sera organisé pour les élèves n'ayant pu se présenter à l'épreuve, dans le cas où ils ont justifié leur absence.

➤ **Définition de l'épreuve** :

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis. Cette épreuve est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa *capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet (...)*. Etant donné son caractère pluridisciplinaire, les professeurs de **toutes les disciplines** concourent à la préparation de cette épreuve.

➤ **Choix du projet présenté par l'élève** :

Un document d'inscription permettant de recenser précisément l'épreuve choisie par l'élève et les modalités particulières (notamment le choix d'utiliser la LVE lors de la présentation) sera diffusé aux familles courant février/mars. Il sera à remettre au professeur principal au plus tard le **vendredi 30 mars** au plus tard. Cependant, à l'issue de l'oral blanc organisé le 11 avril, ceux qui prendraient conscience qu'un changement d'épreuve s'impose pourront demander un changement à titre exceptionnel en vue de l'épreuve finale du 6 juin.

➤ **Modalités de préparation** :

La préparation de cette épreuve se fait tout au long de la scolarité et, plus particulièrement durant l'année de 3^{ème} par :

- Des entraînements réguliers à la pratique orale en classe.
- La mise à disposition de chaque élève d'un espace dématérialisé (au sein de l'application FOLIOS) dans lequel les élèves peuvent conserver tout au long de leur scolarité les éléments annotés « EPI » ou Parcours éducatifs dans un seul et même endroit.
- Un oral blanc organisé le 11 avril après-midi. Ce dernier permettra à chaque élève de se confronter une première fois à l'épreuve choisie. Pour aider les élèves à analyser leur prestation, la fiche de notation remplie par les jurys leur sera remise à l'issue de l'épreuve d'oral blanc.
- Une aide méthodologique (*un document sera diffusé à tous les élèves de 3^{ème} par les professeurs principaux*).

➤ **Modalités de l'épreuve** :

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury. Il prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. **La durée totale de l'épreuve ne peut pas dépasser quinze minutes.** L'épreuve est notée sur 100 points : 50 points pour la maîtrise de l'expression orale et 50 pour la maîtrise du sujet présenté.

➤ **Composition du jury** :

Afin de pouvoir procéder à l'évaluation de l'ensemble des élèves **12 à 13 jurys** seront constitués. Un jury est composé de deux membres dont au moins un des membres n'a pas suivi l'élève pendant l'année de 3^{ème}.

